

<b>Zeitschrift:</b>	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
<b>Herausgeber:</b>	Société de communication de l'habitat social
<b>Band:</b>	35 (1963)
<b>Heft:</b>	8
<b>Artikel:</b>	La construction coopérative à Thoune
<b>Autor:</b>	[s.n.]
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-125480">https://doi.org/10.5169/seals-125480</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 21.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## La construction coopérative à Thoune

*Quelques réalisations admirées à l'occasion de l'assemblée de l'USAL à Interlaken.*

*Texte et clichés empruntés à «Das Wohnen».*

11

Comme dans d'autres cités, la construction coopérative a souffert à Thoune, ces dernières années, de l'énorme accroissement du prix du terrain et du renchérissement du coût de la construction. Jusqu'en 1957, une intense activité coopérative a régné, mais elle a fortement reculé par la suite et les constructions ont été érigées de plus en plus par des sociétés de capitaux. Le niveau des loyers est fortement monté à Thoune, alors que pourtant, grâce au grand nombre des habitations coopératives, il s'était maintenu pendant des années à un niveau étonnamment favorable. La ruée sur les terrains, les achats pratiqués à

tout prix ont paralysé les constructions coopératives. Peut-on faire aux coopératives d'habitation le reproche de ne s'être pas mises sur les rangs dans cette lutte? Ont-elles manqué d'initiative pour aider à faire tourner la roue? Certainement on peut dire qu'ici ou là des marchés auraient pu être conclus et qu'un peu plus d'initiative aurait été nécessaire. Mais qui peut finalement critiquer les dirigeants de s'être abstenus devant ces énormes augmentations et devant l'écart si considérable entre les loyers? Le développement favorable de notre économie s'est exercé uniquement en faveur de ceux qui, grâce à leurs possibilités financières, ont pu assumer des risques, mais cela aurait facilement pu tourner autrement.

Ces considérations pourraient faire croire qu'à Thoune plus aucune construction coopérative ne s'est édifiée. Ce n'est pourtant pas le cas, car plusieurs sociétés ont poursuivi la réalisation des dernières étapes de leurs projets ou sont en mesure de le faire et, malgré tout, certaines nouvelles coopératives se sont créées.

Le soutien de l'autorité a été considérablement réduit. Il ne consiste plus aujourd'hui qu'en droits de superficie, en cessions de terrains communaux ou encore en cautionnement des hypothèques de deuxième rang; des participations communales directes ne sont plus accordées.

Nous donnons ici un aperçu de quelques intéressants travaux.



Coopérative d'habitation «Schönaу», Thoune.

### **Coopérative d'habitation « Schönaus »**

Cette coopérative a été très active depuis l'année de sa fondation en 1945. Elle a construit au cours de quatre étapes cent septante-sept logements. Les trente-six premières habitations ont été subventionnées au 30% dans le cadre de l'action fédérale; les quarante-deux suivantes n'ont été subventionnées qu'au 10% par la commune de Thoune, les suivantes ont été construites sans subventions. Les loyers initiaux qui étaient de 105 fr. pour un appartement de deux chambres n'ont été que très légèrement élevés; les travaux de la première étape ont été érigés par l'architecte Valentini, à Thoune, ceux des étapes suivantes par l'architecte J. Höhn, à Thoune.

### **La coopérative de construction et d'habitation « Hohmad »**

a été fondée en 1947. Elle a pu disposer d'un terrain cédé par la commune sur la base d'un droit de superficie calculé à une valeur de 9 fr. le mètre carré. La première réalisation a consisté dans la construction de quinze maisons pour quatre familles chacune. Deux des logements sont au rez-de-chaussée, deux à l'étage. Les logements du rez-de-chaussée accèdent directement au jardin. Ceux de l'étage ont une large terrasse au midi. Chaque famille dispose de surfaces vertes abondantes. Une étape ultérieure, érigée en 1955, permit la construction de deux immeubles à deux niveaux comprenant au total seize logements.

Les prix des logements de la *première étape* sont les suivants:

3 pièces: 140 et 145 fr.  
4 pièces: 154 et 159 fr.

Ceux de la *deuxième étape* sont les suivants:

2 pièces: 122 fr.  
3 pièces: 148 fr.  
4 pièces: 169 fr.

L'architecte de la première étape est M. Lanzrein; celui de la seconde, M. Wenger, tous deux à Thoune.

### **Coopérative d'habitation « Pro Familia »**

C'est le grand développement de la motorisation de l'armée qui a amené un accroissement du personnel permanent du parc des véhicules motorisés de l'armée dont la direction prit contact avec les autorités en vue de la solution du problème; une coopérative en résulta, qui prit le nom de « Pro Familia » et qui réalisa, à partir d'octobre 1947, un certain nombre d'habitations pour le personnel de la Confédération. Cette coopérative construisit cinquante-quatre habitations de deux pièces et de quatre pièces et demie dans des blocs de trois niveaux à la périphérie de la ville. Le succès les amena à continuer et, dans le voisinage immédiat des premières, s'érigèrent, dans les années 1955 et 1956, quarante-huit autres logements.



Coopérative de construction et d'habitation « Hohmad », 2<sup>e</sup> étape 1955, Thoune.

Le montant des loyers est le suivant:

**Etape 1948** 2 pièces 100 fr.  
4½ pièces 150 fr.

**Etape 1955**

et 1956 3 pièces 130 fr.  
4½ pièces 160 fr.

Les projets sont de l'architecte J. Höhn.

#### **Coopérative d'habitation «Wendelsee»**

Cette coopérative est plus récente. Elle a débuté en 1951 par la construction de sept villas jumelées de quatre pièces et demie à un loyer de 200 fr. par mois. En deuxième étape (1953) furent érigés trente-cinq logements de deux et trois pièces à des loyers de 112 fr. et 135 fr. par mois.

#### **Coopérative d'habitation «Lanzgut»**

Les terrains de cette coopérative se trouvent à l'ouest de la ville. Les bâtiments comprennent cent trente-cinq logements à des prix très favorables, se divisant de la façon suivante:

**Première étape (1947)** sept blocs à deux niveaux comprenant huitante et un logements avec subvention fédérale.

Loyers: 2 pièces 80 fr.  
3 pièces 100 fr.  
4 pièces 120 fr.

**Deuxième étape (1955)** trois blocs à deux niveaux avec, au total, trente-six logements.

Loyers: 3 pièces 116 fr.  
4 pièces 137 fr.

**Troisième étape (notre cliché)**

maison haute de neuf niveaux avec trente-six logements de une à quatre pièces.

#### **Coopérative d'habitation «Stern»**

Cette coopérative a érigé en 1954 la cité Dahlienweg avec cinq maisons comprenant au total trente logements. Plus tard, elle a construit vingt-cinq maisons familiales dont les coopérateurs sont devenus propriétaires pour le prix de 55 000 fr. En 1958 et 1959, la coopérative a construit une seconde cité de cinq bâtiments locatifs à la Schulstrasse. De 1960 à 1962, elle a érigé les dix bâtiments de la cité Asterweg avec soixante-neuf logements et enfin, en 1963, elle a mis en chantier une maison de douze logements.

#### **La coopérative de construction et d'habitation «Thoune»**

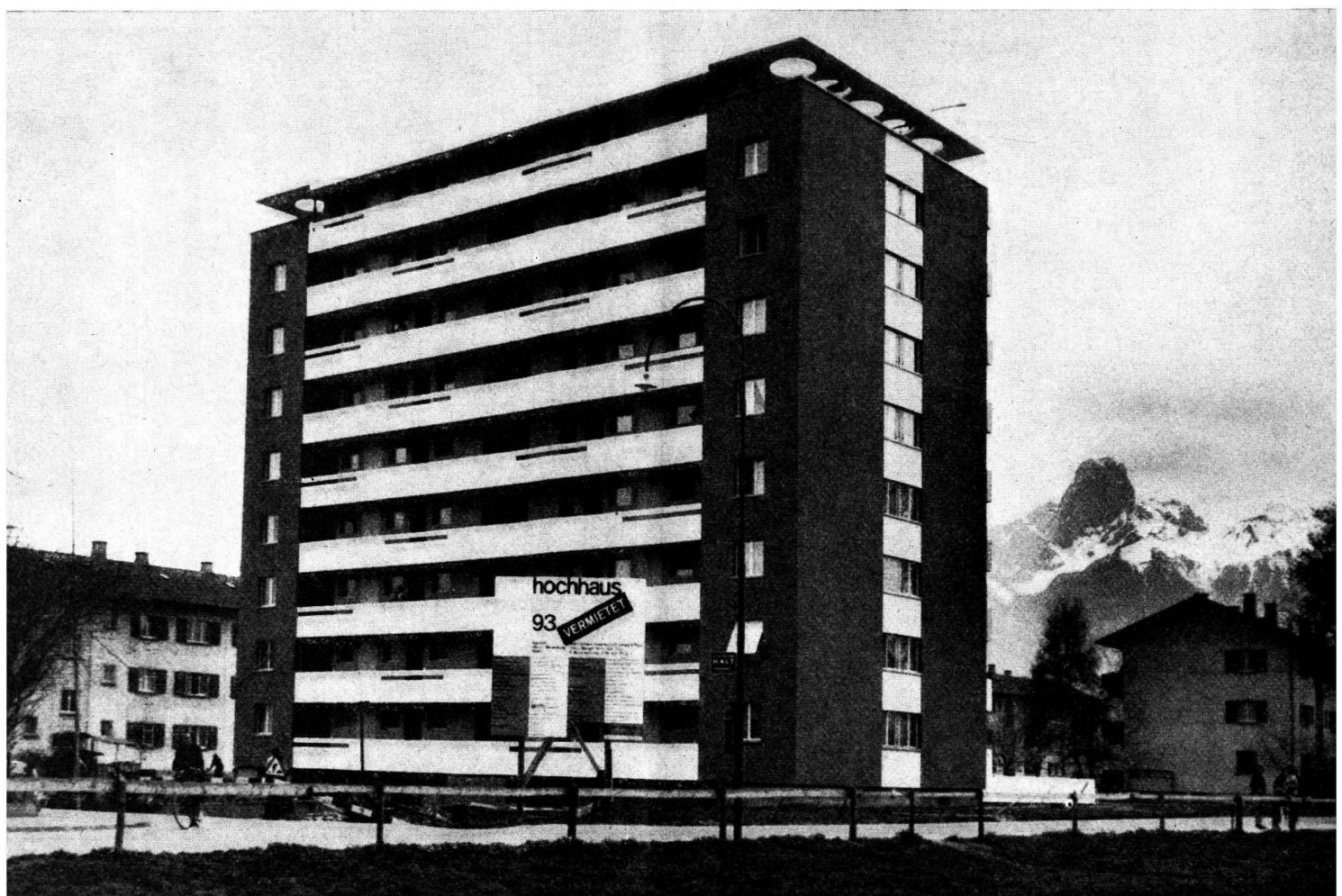
La plus jeune des coopératives de la ville de Thoune a été créée en 1958 au moment où la construction coopérative en ville était au point mort. Dans cette ville, où plus de 86 % des contribuables sont salariés, un nombre considérable des logements doit être normalement mis sur le marché par les coopératives qui sont seules en mesure de ramener les loyers à un niveau supportable. Depuis des



«Pro Familia», Thoune, 1<sup>re</sup> étape.



Cité «Wendelsee», Thoune.



Coopérative d'habitation «Lanzgut», Thoune.



Coopérative d'habitation «Stern», Thoune.



Coopérative d'habitation et de construction, Thoune.



Coopérative d'habitation «Schwäbis», Steffisbourg.

années pourtant, les coopératives n'avaient mis sur le marché aucun nouveau logement; les permis de construire étaient accordés, la plupart du temps, à des sociétés anonymes sans siège à Thoune. C'est ce qui a conduit à la création de cette nouvelle coopérative qui put disposer d'un terrain communal de près de 1,2 ha. pour y ériger, sur la base d'un droit de superficie, une cité d'habitation de septante-deux logements.

Les loyers sont les suivants:

- 2 pièces 125 fr. par mois
- 3 pièces 160 fr. à 170 fr. par mois
- 4 pièces 195 à 205 fr. par mois.

Comme il est dit plus haut, les prestations de la commune sont limitées à la concession d'un droit de superficie et au cautionnement d'hypothèques de deuxième rang.

#### **Coopérative «Schwäbis», Steffisbourg**

Le terrain sur lequel se trouvent les immeubles de cette coopérative fait partie de l'agglomération de Thoune, mais il est rattaché politiquement à la commune de Steffisbourg, dont le centre est éloigné de 2 km. La construction de la première étape (immeuble de vingt-quatre logements) a été confiée aux architectes Hans & Badertscher, Thoune et Berne. Celle de la deuxième étape, un second immeuble de vingt-quatre logements, à l'architecte Demaddalena à Berne. Les montants des loyers sont les suivants:

#### *Première étape*

18 logements de 3½ pièces 139 à 150 fr.

6 logements de 4½ pièces 156 à 170 fr.

#### *Deuxième étape*

6 logements de 3½ pièces 150 à 170 fr.

6 logements de 4 chambres 170 à 185 fr.

12 logements de 4½ pièces 185 à 210 fr.

#### **Récapitulation des logements construits par les coopératives à Thoune :**

Coopérative d'utilité publique pour la construction et le logement «Freistatt»	127
Coopérative de construction et de logement «Friedheim»	76
Coopérative d'habitation «Schönau	177
Coopérative d'habitation «Alpenblick»	235
Coopérative de construction et de logement «Hohmad»	76
Coopérative d'habitation «Sunnmatt»	60
Coopérative d'habitation «Nünenen»	46
Coopérative d'habitation «Pro Familia»	102
Coopérative d'habitation «Wendelsee»	49
Coopérative d'habitation «Lanzgut»	153
Coopérative d'habitation «Süd-West»	120
Coopérative d'habitation «Stern»	117
Coopérative de construction et d'habitation «Thun»	72
Coopérative d'habitation «Schwäbis»	48
Coopérative de construction et d'habitation «Zelg»	68
<i>«Das Wonen»</i> , N° 5, 1963	1526